



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-12-04

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date convocation :
3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres
en exercice
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents
20

Pouvoirs : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT

Votants
22

Secrétaire de séance : Josette VELAY

Objet : AUTORISATION CESSION TERRAIN CONSTITUANT LE LOTISSEMENT LES OEILLETS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE

Préalablement à la commercialisation des terrains constituant le lotissement les Œilletts, il est nécessaire d'approuver l'ensemble des lots à vendre selon le tableau ci-après :

Lot	m ² / lot	Prix de vente au m ²	Prix de vente du lot
1	318	300,00 €	95 400,00 €
2	375	300,00 €	112 500,00 €
3	397	300,00 €	119 100,00 €
4	317	300,00 €	95 100,00 €
5	317	300,00 €	95 100,00 €
6	373	300,00 €	111 900,00 €
TOTAL VENTES			629 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'APPROUVER les lots à vendre du lotissement Les Œilletts tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Josette VELAY

Le Maire,
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Publiée le : **11 5 DEC. 2025** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20251211-2025-12-04-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025